

A vous tous qui cherchez la paix :

Paix !

Nous sommes invités à associer notre prière aux efforts de tous ceux qui travaillent pour l'abolition de la peine de mort. Si les droits de l'homme sont le fondement d'une société de paix, et si la peine de mort constitue une grave violation de ces droits, il n'y aura pas de paix sans la suppression de cette peine !

Parmi 197 pays du monde 97 prévoient la peine de mort, dont 22 pays l'ont appliquée en 2013 : **Chine** (plusieurs milliers), **Iran** (au moins 369), **Irak** (au moins 169), **Arabie Saoudite** (au moins 79), **États-Unis** (39), **Somalie** (au moins 34), **Soudan** (au moins 21), **Yémen** (au moins 13), **Japon** (8), **Viêt-Nam** (7), **Taïwan** (6), **Indonésie** (5), **Koweït** (5), **Soudan du Sud** (au moins 4), **Nigéria** (4), **Autorité Palestinienne** (au moins 3), **Afghanistan** (2), **Bangladesh** (2), **Malaisie** (2), **Botswana** (1), **Inde** (1), **Corée du Nord** (indéterminé). Nombreuses sont les raisons pour abolir cette peine cruelle, inhumaine et dégradante : le mépris du droit fondamental à la vie ; son caractère irréversible et les erreurs judiciaires qui peuvent être commises ; le fait que la criminalité ne diminue pas dans les pays où les exécutions sont courantes ; la possibilité de l'utiliser comme un outil politique ; l'existence des systèmes juridiques iniques et discriminatoires. Le mouvement contre la peine de mort propose la cessation immédiate de toutes les exécutions ; la suppression de cette peine dans le code pénal des pays qui ne procèdent déjà plus à des exécutions ; et la commutation en peines d'emprisonnement de toutes les peines capitales déjà prononcées.

Le Pape François, à plusieurs occasions, a exprimé et synthétisé la doctrine de l'Église à cet égard : « De nos jours, la peine de mort est inadmissible, quelle que soit la gravité du délit du condamné. C'est une offense à l'inviolabilité de la vie et à la dignité de la personne humaine qui contredit le dessein de Dieu sur l'homme et sur la société, ainsi que sur la justice miséricordieuse, et empêche de se conformer à n'importe quelle finalité juste des peines. Cela ne rend pas justice aux victimes mais foment la vengeance. Pour un Etat de droit, la peine de mort représente un échec, parce qu'elle l'oblige à tuer au nom de la justice. (...) On n'atteindra jamais la justice en tuant un être humain. (...) La peine de mort implique la négation de l'amour envers les ennemis, prêché dans l'Évangile. Tous les chrétiens et les hommes de bonne volonté sont donc aujourd'hui appelés à lutter non seulement pour l'abolition de la peine de mort, qu'elle soit légale ou illégale et sous toutes ses formes, mais également dans le but d'améliorer les conditions carcérales, dans le respect de la dignité humaine des personnes privées de la liberté »
http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/letters/2015/documents/papa-francesco_20150320_lettera-pena-morte.html

Avec les mots même du Pape François, prions le Seigneur :

Seigneur, notre Dieu, ton Fils Jésus a été capturé et condamné injustement à mort. De cette façon, il s'identifie à tous les détenus, coupables ou non. Lui, qui face à la femme adultère ne s'interrogea pas sur sa culpabilité, mais invita les accusateurs à examiner leur propre conscience avant de la lapider (cf. Jn 8, 1-11), accorde à toute l'humanité le don de la sagesse, afin que les initiatives pour l'abolition de la peine de mort soient opportunes et fécondes. Que tout homme et toute femme soient témoins de ta miséricorde et de ta tendresse. Amen.

Avec toute mon amitié,

Fr. Irénée Rezende Guimarãe,

Moine bénédictin de l'Abbaye Notre-Dame, Tournay, France
Tournay, le 30 avril 2015.